



Mercredi 28 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Centres de santé infirmiers sauvés in extremis ?

Reçues vendredi 24 février 2023 au ministère de la Santé et de la Prévention, nos quatre Fédérations représentatives des Centres de santé Infirmiers (CSI) – Adédom, ADMR, C3SI et UNA – ont obtenu la promesse que les sommes dues par l'Etat pour la revalorisation des salaires du secteur – 11 millions d'euros pour 2023 – seraient bien versées.

Cela constitue une avancée majeure quant au devenir des CSI condamnés sans cela à brève échéance en raison des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 qu'ils ont dû appliquer et financer sur leurs fonds propres.

Cette aide devra rapidement être débloquée pour permettre aux CSI de poursuivre la mission d'intérêt général qu'ils remplissent. Les CSI doivent pouvoir continuer à accompagner les milliers de patients qui dépendent d'eux et qui, sur certains territoires d'implantation de ces centres, n'auraient pas eu d'autres accès à des soins de proximité.

Le second engagement annoncé consiste au lancement à court terme d'un groupe de travail qui réunira des représentants du ministère de la Santé et de la Prévention, de l'IGAS et de l'ensemble des Fédérations représentatives afin d'assurer la pérennisation des CSI sur le plan financier.

Les Fédérations Adédom, ADMR, UNA, C3SI saluent ces engagements qui font suite à leur mobilisation afin que les centres de santé obtiennent gain de cause.

*« Il y a urgence à agir tant la situation financière des CSI est intenable et leur survie, à très court terme, engagée. Cette annonce arrive d'ailleurs trop tard pour certains d'entre eux qui ont dû définitivement fermer ces dernières semaines. Seul le versement **effectif** des fonds dans les toutes prochaines semaines permettra aux autres de rester en activité, de maintenir ainsi l'offre de soins de proximité sur leur territoire et de poursuivre la prise en charge de milliers de patients. Nous restons mobilisés jusqu'à ce que les fonds soient bel et bien réceptionnés par nos structures »* précisent les Président(e)s Patrick MALPHETTES (ADEDOM), Marie-Josée DAGUIN (ADMR), Marie-Reine TILLON (UNA) et François FERRANTE (C3SI).

Les fédérations signataires

Adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adédom représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne. Adédom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

www.adedom.fr ; Twitter @FedeAdedom et LinkedIn

Contact : David Zeisler - d.zeisler@adedom.fr - 01 40 84 68 79

ADMR

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne. Les 94 000 salariés des 2600 associations locales ADMR, gérées et animées par 81 000 bénévoles, délivrent quotidiennement partout en France services et soins auprès de 720 000 clients. Les services de l'ADMR sont organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité, Services et soins aux seniors, Accompagnement du handicap et Entretien de la maison. Pour l'ADMR, toute personne doit pouvoir bien vivre chez elle, de la naissance à la fin de vie. Le professionnalisme de ses salariés conjugué à l'écoute de ses bénévoles permettent d'y contribuer en entretenant le lien social et en délivrant un service adapté à chacun. Ses valeurs – Solidarité Universalité Proximité Respect Réciprocité - animent au quotidien la vie du réseau.

www.admr.org

Contact : Jean-Philippe Lecocq - jplecocq@agence-profile.com - 06 87 08 13 48

UNA

Créée en 1970, L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif. UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers qui intervient auprès de plus de 520 000 personnes fragiles. La fédération représente plus de 630 structures adhérentes, employant 76 860 salariés. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.

www.una.fr - Retrouvez-nous également sur Twitter @UNAdomicile, LinkedIn, Facebook et Instagram

Contact : Chantal Thorigny - c.thorigny@una.fr - 07 88 15 11 56

C3SI

La Confédération des centres de santé C3SI est une association à but non lucratif, née en 2005 sous l'impulsion des administrateurs et des salariés exerçant dans les centres de santé. Elle regroupe des collectifs associatifs et citoyens soucieux des problématiques de santé.

Cette création récente est liée à un besoin des associations de coordonner leurs actions sur le plan national. Elle assure aussi des formations par l'intermédiaire de son organisme de formation.

Elle est reconnue par les pouvoirs publics comme étant représentative des centres de santé, ce qui lui confère notamment la possibilité de négocier les accords avec l'assurance maladie et de siéger dans les différentes instances nationales et régionales.

La C3SI regroupe une centaine de centres de santé sur l'ensemble du territoire.

www.c-trois-si.fr

Contact : Ronan Eliot - ronan.eliot@c-trois-si.fr - 06 83 04 21 49